



Budget provincial 2016-2017

Avis de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre



Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre
(COCDMO)
4321, rue Papineau
Montréal, (Québec) H2H 1T3
Courriel : info@cocdmo.qc.ca
Site internet : www.cocdmo.qc.ca



Attribution — Pas d'utilisation commerciale — Partage dans les mêmes conditions 2.5 Canada
(CC BY-NC-SA 2.5 CA)

Présentation

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO) a pour mission de combattre l'exclusion sociale et professionnelle des citoyennes et citoyens laissés en marge du développement économique et social, en visant la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour tous et toutes. La COCDMO est membre de la Commission des partenaires du marché du travail, où trois sièges sont attribués au milieu communautaire.

La Coalition regroupe onze réseaux nationaux qui rejoignent près de 1000 organisations québécoises œuvrant dans un des volets liés au développement de la main-d'œuvre, soit l'insertion et l'intégration en emploi, la formation et l'éducation, le développement local et communautaire et la défense des droits.

Ces organisations travaillent quotidiennement sur le terrain pour accompagner vers l'emploi des individus éloignés ou exclus du marché du travail. Plusieurs d'entre elles sont ancrées dans leur milieu depuis plus de 25 ans et constituent des acteurs majeurs au chapitre du développement de la main-d'œuvre québécoise, notamment en offrant une expertise précieuse et spécifique d'intervention auprès des clientèles plus démunies.

Unis autour de l'importance de « développer sans exclure », les membres de la COCDMO n'ont de cesse de valoriser et faire émerger le potentiel socioéconomique des personnes en démarche d'insertion et de prôner la mise en place de politiques, services et mesures garants d'une société inclusive et participative.

Éléments de contexte

- La diminution de la population active entraînant une raréfaction de la main-d'œuvre rendra la participation des personnes éloignées du marché du travail plus cruciale que jamais. Nous sommes convaincus que le marché de l'emploi ne pourra se réguler de lui-même si nous n'accompagnons pas adéquatement les personnes qui constitueront la main-d'œuvre de demain.

Lutte contre la pauvreté et l'encouragement au travail

- L'augmentation du soutien financier reçu par les personnes prestataires de l'assistance sociale n'est pas incompatible avec la sortie d'un plus grand nombre de personnes de la pauvreté et du soutien public du revenu, bien au contraire.
- Nous sommes d'avis que la structure fiscale actuelle a un effet dissuasif sur les personnes désireuses de quitter l'assistance sociale par le biais d'un retour en emploi. Ainsi, dans le cadre de la révision de l'ensemble de la fiscalité en cours, le gouvernement doit porter une attention particulière aux mesures fiscales permettant de reconnaître pleinement l'augmentation de l'effort de travail des personnes et l'amélioration de leurs compétences.

Mieux soutenir l'adaptation des personnes et de la main-d'œuvre au marché du travail : formation, insertion et maintien en emploi

- Les mesures déployées dans le cadre des ententes sur le marché du travail ont eu des impacts importants et globalement positifs. Ainsi, depuis le milieu des années 1970, on constate une baisse progressive de l'écart entre le taux de chômage au Québec et celui du reste du Canada.
- En parallèle de la diminution du nombre de personnes prestataires de soutien public du revenu, le profil de celles-ci tend à changer, ce qui complexifie les interventions des services publics d'emplois et des organismes de développement de l'emploi.
- Le réseau des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre s'est constitué depuis 15 ans en véritable partenaire de l'État. L'atteinte de l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette publique ne devraient aucunement engendrer la diminution du soutien apporté aux organismes qui partagent la responsabilité de l'État en accompagnant et en outillant les personnes qui vivent dans la précarité, voire l'exclusion.
- Les organismes communautaires ont su déployer une série d'approches spécifiques aux groupes desservis, qu'ils soient des personnes immigrantes, handicapées, travailleurs d'expérience ou femmes. Ces

approches sont fréquemment en lien avec des politiques spécifiques d'intervention, politiques dont le renouvellement tarde trop souvent.

Formation de la main-d'œuvre

- La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre constitue un levier unique de développement de l'offre de formation pour les personnes en emploi et sans emploi.
- Le budget provincial 2015-2016 a annoncé le désassujettissement des entreprises gérant une masse salariale de moins de deux millions de dollars des dispositions de la Loi. Cette mesure a privé le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) d'une somme estimée à 12 millions de dollars. Malgré que le gouvernement a également annoncé, par le budget, un investissement visant à compenser les sommes perdues, celles-ci sont loin d'être suffisantes. De fait, l'investissement gouvernemental en formation de la main-d'œuvre, toutes sources confondues, a sans doute atteint un plancher historique au cours de l'année 2015-2016. En diminuant les sommes et la marge de manœuvre de la CPMT dans la gestion des sommes versées au Fonds, il y a le risque potentiel d'amplifier davantage le retard québécois en matière de formation de la main-d'œuvre.

Autres mesures

- Divers aménagements réglementaires et fiscaux sont nécessaires pour consolider et mieux accompagner la croissance du secteur communautaire de développement de la main-d'œuvre, dont, notamment, l'accès aux mesures et services de l'État sur un pied d'égalité avec les entreprises privées et la réforme de l'encadrement législatif des associations personnifiées.

Recommandations

1- La Coalition des organismes pour le développement de la main-d'œuvre recommande que, dans une première étape, le soutien financier minimal aux personnes prestataires de l'aide sociale s'établisse de manière à garantir 80 % du seuil de revenu disponible de référence de la mesure du panier de consommation (MPC) et que ce soutien soit par la suite indexé au coût de l'augmentation annuelle du panier ayant servi de base.

2- La Coalition recommande que l'on indexe le revenu mensuel permis aux prestataires de l'assistance sociale sans réduction de prestation, de façon à augmenter l'incitation au travail.

3- La Coalition recommande que le rehaussement de la prestation d'aide sociale destinée aux personnes seules annoncé en 2013 soit maintenu.

4- La Coalition recommande que, dans le cadre de la révision de l'ensemble de la fiscalité en cours, le gouvernement porte une attention particulière aux mesures fiscales permettant que l'augmentation de l'effort de travail des personnes et l'amélioration de leurs compétences soient pleinement reconnues dans leur revenu disponible.

5- La Coalition recommande le maintien et l'amélioration du financement des projets, mesures et services de formation de la main-d'œuvre destinés aux personnes sans emploi ou en emploi par le biais du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, et ce, afin de compenser les effets négatifs provoqués par le budget provincial 2015-2016.

6- Le gouvernement se doit de maintenir le niveau de financement provincial destiné au développement de la main-d'œuvre, ce qui permettra de maintenir une offre de services spécialisés et de favoriser l'intégration et le maintien en emploi du plus grand nombre de personnes.

7- Le gouvernement doit rapidement procéder au renouvellement des stratégies d'intervention spécifiques destinées aux jeunes et aux personnes handicapées. De même, le gouvernement doit rétablir le financement destiné aux 16 organismes québécois spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine.

8- La Coalition recommande que les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale aient accès aux programmes, mesures et services de l'État au même titre que les entreprises à but lucratif. Que lorsque le soutien de l'État transite par un crédit d'impôt, le versement d'une subvention équivalente soit prévu.

Liste des membres nationaux de la Coalition

Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)

Chantier de l'économie sociale

Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Regroupement des corporations de développement économique communautaire (RCDEC)

Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)

Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQuODE)

Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

